

**Documents à fournir pour le déménagement d'effets personnels  
Métropole-Réunion**

A la prise en charge de vos effets en métropole

- ✓ Copie de pièce d'identité (même nom que sur le justificatif de changement de domicile)
- ✓ Inventaire daté signé et valorisé (vous pouvez télécharger une matrice vierge à compléter sur notre site internet)
- ✓ Justificatif de changement de domicile :
  - \* Soit avis de mutation
  - \* Soit contrat de travail
  - \* Soit certificat de changement de résidence dûment complété et tamponné par la **mairie de départ** (vous pouvez télécharger notre matrice sur notre site internet et la faire compléter par le service compétent)

Avant l'arrivée de vos effets à la Réunion

- ✓ Justificatif d'adresse à la Réunion :
    - \* Soit une copie de bail
    - \* Soit une facture récente à votre nom
    - \* Soit une attestation d'hébergement si vous logez chez des amis / famille etc...
- Pour être valide, celle-ci doit comporter les 3 éléments suivants :
- Courrier de l'hébergeur
  - Copie de la pièce d'identité de l'hébergeur
  - Justificatif de domicile récent de l'hébergeur